



Le mot du Maire - Édito

Dans ce numéro :

<i>Le mot du Maire</i>	1
<i>Installation des tableaux de Pierre Lagarde au château</i>	2
<i>Le futur centre de distribution du courrier</i>	3
<i>Le fonctionnement d'un conseil municipal</i>	3
<i>Le tri sélectif suite...</i>	3
<i>La loi sur les chiens dangereux</i>	4
<i>Calendrier des manifestations</i>	4

Ce sont plus de 20 tonnes de sel qui ont été utilisées pour le déneigement de la voirie communale en cet hiver qui touche - souhaitons le - à sa fin. A 90 euros la tonne, la facture commence à être salée.

Par ailleurs il faut ajouter les tonnes supplémentaires répandues par le conseil général sur les axes départementaux qui traversent la commune et les quantités encore plus grandes déversées sur l'autoroute.

Ces centaines de tonnes vont se retrouver dans les cours d'eau puis dans les nappes phréatiques avec les milliers de tonnes (1) utilisées ailleurs : ce n'est probablement pas négligeable en terme d'impact environnemental.

C'est la raison pour laquelle le salage n'est pas systématique sur les portions planes de nos routes.

Le traitement des zones pentues est privilégié et certains habitants des zones les plus planes n'ont pas eu de sel devant leur porte et s'en sont parfois plaint. Parfois l'intérêt général a ses raisons, que l'intérêt particulier ne connaît pas.

Toujours est-il que vous avez été nombreux à manifester auprès de membres du conseil municipal votre satisfaction quand au déneigement des routes communales.

Plusieurs fois les tracteurs sont entrés en action à 3h du matin afin que l'ensemble du réseau dont nous avons la responsabilité soit traité avant le départ vers son lieu de travail de la majorité d'entre nous.

Je profite de cette tribune pour exprimer à notre équipe municipale ma satisfaction quand à la qualité du travail accompli.

(1) La ville Bourg en Bresse a consommé 455 tonnes de sel entre le 12 décembre et le 13 janvier et nous atteindrons le million de tonnes en France cet hiver.



Photo : Mme Molteni

Exemple d'ambiance neigeuse avec une photo du 10 janvier dernier où le "Pré Moyret" a accueilli une petite foule de lugeurs profitant des plus de 20 cm de neige fraîche qui ont recouvert notre commune.

Installation des tableaux de Pierre Lagarde au château

Les deux tableaux exposés depuis plus de 50 ans à la mairie de Neuville ont retrouvé leur emplacement premier.

Quelle est leur histoire ?

Ces tableaux de Pierre Lagarde ont été achetés par la famille Goujon qui les avaient installés dans l'entrée du château, reconstruit en 1895. Un tampon au dos de ceux-ci atteste de leur présentation au salon de la Société des Artistes Français en 1888. Plus tard, entre les deux guerres, le château change de propriétaire et est acheté par la famille Dumoulin, puis en 1952 c'est la commune de Champigny sur Marne qui prend possession des lieux. C'est à cette période que les tableaux sont donnés à la commune de Neuville. Il semblerait qu'ils aient été installés le 4 avril 1954 (date inscrite au dos du cadre).

Le premier tableau cité représente Orphée qui charme une bête sauvage dans un décor de sous-bois, le second Saint-Hubert qui est agenouillé près de son cheval, face à un cerf, dans un paysage enneigé sous un ciel étoilé.

Quelles conditions de retour au château ?

Une convention de dépôt a été signée entre la mairie et les propriétaires du château, la famille Bouvier. Ces tableaux inscrits au titre des monuments historiques devront être conservés dans de bonnes conditions qui seront contrôlées par le conservateur des antiquités et objets d'art. Le dépositaire s'engage à les présenter au public lors des journées du patrimoine ou pour des expositions exceptionnelles en accord avec la commune.

La convention est renouvelable au bout de 10 ans.



Qui est Pierre Lagarde ?

Pierre Lagarde est un artiste peintre français du 19^{ème} siècle. Il est né en 1853 et décédé en 1910. Il remporte plusieurs médailles lors de salons à Paris et à l'exposition universelle de 1889. En 1884, il fut associé à d'autres peintres pour décorer les murs de la salle des mariages de la mairie du 15^{ème} arrondissement à Paris. Il était membre de la Société des Artistes Français fondée en 1882 et reconnue d'utilité publique.

Que sont ces tableaux ?

Le tableau qui était situé dans la salle du conseil « Orphée » et le second situé dans la montée d'escaliers de la mairie « Apparition du cerf à Saint-Hubert » sont des huiles sur toile. Ils sont présentés dans un cadre doré de dimensions imposantes (230x300).

Remarques diverses.

Ce patrimoine des Neuvilleois ne devra pas être oublié. Il est l'héritage de tous et ces tableaux restent les biens de la commune, ainsi les générations futures devront être attentives à la présentation des tableaux au public lors d'expositions, journées du patrimoine...

Le passage des salles chauffées de la mairie à l'entrée du château où la température est plus basse ne risque-t-il pas de provoquer des dégradations aux toiles ?



Le futur centre de distribution du courrier

Un centre de distribution du courrier à Neuville : l'idée est née en 2004 lors du regroupement de la distribution de Pont d'Ain et de Poncin. A ce moment-là la proposition faite par la commission développement économique n'a pas retenu l'attention des dirigeants locaux de l'époque.

En 2009 des problèmes de place sur le site de Pont d'Ain et la difficulté à gérer le personnel dans deux endroits différents ont permis de refaire une proposition permettant de valoriser le Domaine de Thol et d'apporter une solution à l'entreprise publique. Le projet est au stade de l'élaboration des plans et de la détermination des besoins suite à une programmation validée par le siège parisien de La Poste. Ce bâtiment doit être opérationnel en Novembre 2010. Le maître d'ouvrage de

ce projet (environ 20 emplois) est la commune de Neuville qui restera propriétaire du local. L'intégralité des travaux et bien sûr des dépenses engendrées seront financés par les loyers qui couvriront les remboursements des emprunts et permettront de dégager des revenus supplémentaires pour la collectivité.

Le bail sera suffisamment long pour permettre ce montage financier puisque suite aux conventions européennes la Poste assurera en France la distribution du courrier au minimum pendant les quinze années à venir.

Mr Pernici architecte, a été mandaté pour effectuer les démarches. Des subventions seront demandées pour diminuer le coût de l'opération. Un tel projet sera bénéfique pour l'économie neuvilloise. Le fait d'être encadré par deux chefs lieux de canton a été un atout mis en avant pour faire valider ce projet.



Le fonctionnement d'un conseil municipal

Ce n'est pas une nouveauté mais nous avons pensé qu'il était bon de rappeler le fonctionnement d'un conseil municipal.

Il est composé du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux ce qui représente 14 personnes à Neuville.

Pour mener à bien un projet il est difficile de l'étudier et de débattre sans avoir connaissance des différentes phases et des propositions éventuelles avec 14 personnes autour d'une table. Il existe donc des commissions qui sont au nombre de 8 pour notre commune.

Chaque commission est composée de 5 ou 6 personnes avec un vice-président qui a la charge d'organiser le débat, les recherches et de planifier les réunions, le Maire étant

président de droit de toutes les commissions.

Il est important pour chaque projet d'en étudier la faisabilité, de se rendre sur le terrain pour mieux appréhender les besoins et obtenir tous les renseignements aussi bien en ce qui concerne les normes, les autorisations administratives, le bien fondé du projet ou de la demande et les droits éventuels à subventions.

Les commissions ont cette lourde charge et se réunissent en moyenne une fois par mois suivant les projets. Ces derniers sont présentés au conseil municipal avec un maximum d'informations et l'avis de la commission. Le pouvoir de décision sera du seul ressort du conseil municipal.

Ces commissions travaillent parfois dans l'ombre mais sont à la base de tous les projets de la commune, chacune suivant ses compétences.

Le tri sélectif suite ...



Faisons un point sur le dossier du tri sélectif.

Plusieurs d'entre vous se sont inscrits auprès de la communauté de commune afin de pouvoir disposer de composteurs à des prix préférentiels. Leur livraison aura lieu le vendredi 12 mars de 18 à 20h00 et le samedi 13 mars prochain de 14 à 16h00 au Domaine de Thol.

Depuis plusieurs années, un ambassadeur de tri a été nommé à la communauté de communes. Il a suivi des formations sur le recyclage. Actuellement il effectue des prospections dans les communes. Si vous le souhaitez, il peut venir contrôler vos déchets ménagers ou vous former sur la technique du compostage lors de sa prochaine tournée. Il n'a pas un rôle de gendarme, juste celui d'ambassadeur, de conseiller.

MAIRIE DE NEUVILLE SUR AIN

Place Michel Floriot
01160 NEUVILLE SUR AIN

Téléphone : 04 74 37 77 16
Télécopie : 04 74 37 72 60

Messagerie : mairie@neuvillesurain.fr

La Mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
et de 13h00 à 17h00, le samedi matin le Maire ou un adjoint
assure une permanence de 10h00 à 12h00

Retrouvez-nous sur le web !!!

<http://neuvillesurain.blogspot.com>

En bref ! Infos pratiques

La loi sur les chiens dangereux :

Suite à la survenance régulière d'accidents graves causés par des chiens d'attaque ou de défense, le ministère de l'intérieur a renforcé sa législation relative aux chiens dangereux avec la mise en œuvre de la loi du 20 juin 2008. Ce texte dispose notamment qu'avant le 31 décembre 2009, les propriétaires et détenteurs de chiens de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie devront être obligatoirement titulaires d'un permis de détention délivré par le maire de leur commune, au lieu de faire une simple déclaration en mairie. Il prendra la forme d'un arrêté municipal et les références de l'arrêté seront inscrites dans le passeport européen du chien.

Sont nécessaires à l'obtention du permis de détention :

- **Les pièces habituelles** : certificats d'identification, de vaccination antirabique, d'assurance responsabilité civile (et de stérilisation pour la 1^{ère} catégorie)
- **Une évaluation comportementale du chien faite par un vétérinaire agréé**, renouvelée à intervalles réguliers (1, 2 ou 3 ans) selon la dangerosité du chien (de 1 à 4)
- **Une attestation d'aptitude du maître** qui est délivrée par un formateur habilité et agréé par le préfet, à l'issue d'une formation de 7 heures portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents.

Les propriétaires de chiens de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie non titulaires du permis de détention au 1^{er} janvier 2010 s'exposent à des sanctions allant jusqu'à trois mois de prison et 3 750 euros d'amende, ainsi que la confiscation et/ou l'euthanasie du chien.

Le Téléthon 2009 bilan : Pour la seconde année, le Téléthon organisé sur Neuville (malgré les intempéries) a permis de collecter 1 546,62 € reversés à l'A.F.M.

Calendrier des manifestations

MARS 2010	AVRIL 2010	MAI 2010	JUIN 2010
3 Repas du club - Les Blés d'Or Salle des fêtes	10 Journée, banquet des classes en 0 et 5	1 Cinéma - Salle des fêtes	5 Gaufres - Club des Blés d'Or 5 Concert de printemps - Espérance Neuvilleoise
6 Carnaval - Sou des écoles	17 Vente de plats à emporter - Culture et Loisirs	1 et 2 Journée gaufres - Amicale des Pompiers	6 Fête de la Pêche à Leymiat - Pêche Protection Vallée de l'Ain
7 Tartiflette à emporter - Classes en 1 et 6	17 Cinéma - Salle des fêtes <i>Arthur et la vengeance de Maltazard</i>	8 Défilé Commémoration 8 Vente de galettes - Sou des écoles	11 Représentation théâtrale adultes - Culture et Loisirs Théâtre Domaine de Thol
10 Animation Bibliothèque	24 Rando-musée - Syndicat d'initiative	15 Contest skate - Club des jeunes Domaine de Thol	12 Coupe de la société - Amicale Boule Neuvilleoise 12 Cinéma - Salle des fêtes
13 Cinéma - Salle des fêtes <i>Le concert</i>	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 10px; width: fit-content; margin: auto;"> <p style="text-align: center;">Programme de la journée du 10 avril</p> <p style="text-align: center;">Classes 0 et 5</p> <p>10h00 Photo</p> <p>11h30 Défilé</p> <p>12h30 Banquet des classes <i>Salle des fêtes</i></p> <p>19h30 Soirée <i>Domaine de Thol</i></p> </div>	22 et 23 Projets Sillons - Arnica	13 Exposition voitures meeting international - Domaine de Thol Auto Club Neuvilleois
20 Banquet médiéval - Paladins de Thol - Salle des fêtes		26 Repas du Club - Les Blés d'Or Salle des fêtes	19 Feux de la Saint Jean - Espérance Neuvilleoise Parc des Peupliers
21 Vente de plats à emporter - Auto Club Neuvilleois		29 Cinéma - Salle des fêtes	25 Représentation théâtrale enfants/ados - Culture et Loisirs Théâtre Domaine de Thol
		30 Vente de fleurs - Sou des écoles	26 Fête de fin d'année - Sou des écoles 26 Cinéma - Salle des fêtes
			26-11/07 Tournoi officiel Tennis Club des Bords de l'Ain